



Pour FO, quand on nous donne une prime, on la prend

Mais ce n'est pas notre revendication !!!



Après la prime de la division, vient le temps de la prime de la discrimination !

Ce tract, même si nous sommes tous concernés, s'adresse en premier lieu aux partisans d'un nouveau concept à Pôle Emploi, le « **c'est mieux que rien !!!** », qui, au nom d'un réformisme revendiqué de collaboration nous a conduits à une perte de pouvoir d'achat d'environ 10% (rapport hausse salaires/inflation) depuis la création de Pôle Emploi.

Sans pour autant cautionner la vision nihiliste de la politique salariale à Pôle Emploi, **rien** toujours **rien** ou des miettes (sans jeu de mots, 5 cts d'augmentation de la valeur faciale des TR dont deux à votre charge...), nous avons voulu décrypter ce concept.

LE RIEN (ben ! c'est le rien): ce sont les augmentations de salaire que nous n'avons pas obtenues et qui conduisent à une perte de pouvoir d'achat globale du personnel (voir tableau ci-après).

LE PRESQUE RIEN (ou le peu) : Ce sont les augmentations de salaire obtenues (1.5% signé par FO en 2014 et 0.5% en 2017) qui n'ont jamais couvertes le taux d'inflation cumulé depuis la fusion.

Le résultat est là :

- perte de pouvoir d'achat énorme
- minoration des acquis sociaux présents dans notre CCN (13^{ème} mois, prime de vacances, prime d'ancienneté) en appliquant une politique de déflation sur leur assiette de calcul : nos salaires.

Ci-après le résultat de cette politique, sans oublier l'apport néfaste de la Classification à cette austérité salariale

assumée par la Direction Générale (sauf pour les cadres dirigeants) – voir le rapport de la cour des comptes

Année	Inflation Moyenne Annuelle	Inflateur Cumulé	salaire PE	1800 brut/perte annuelle sur 14,58 mois	base 1800 brut
2019	1,10%	10,50%		2755,62	salaire annuel
2018	1,20%	9,40%		2466,936	26244,00
2017	1,00%	8,20%	0,50%	2020,788	
2016	0,20%	7,20%		1889,568	perte de pouvoir d'achat
2015	0,00%	7,00%		1837,08	16927,38
2014	0,50%	7,00%	1,50%	1443,42	
2013	0,90%	6,50%		1705,86	
2012	2,00%	5,60%		1469,664	soit une perte en 10 ans de
2011	2,10%	3,60%		944,784	64,50%
2010	1,50%	1,50%		393,66	de votre salaire d'une année
			total	16927,38	

LE MIEUX QUE RIEN (ou le pas grand-chose) :

C'est d'abord pour la Direction Générale, qui avec un budget autofinancé par les récupérations d'IJ liées à la COVID (gardes d'enfant, cas contact) et la baisse colossale prévisible des frais de déplacement trouve en interne les ressources pour financer ce « Magnifique cadeau » ;

C'est toujours pour la Direction Générale qui à coût 0, parvient à honorer son obligation légale annuelle de négociation sur les salaires ;

C'est un peu le personnel qui minorera la non compensation par la Direction Générale du taux d'inflation (1.1% pour 2019) ;

Le mieux que rien, c'est donc 320-340 € nets (pour les valides à temps complets !!!) pour une année de labeur soit 26.60 €/mois soit un repas par mois (hors boisson) dans un restaurant traditionnel ou 2 menus Macdo (pour les accros), notre organisation vous conseille néanmoins la première solution la cuisine française devrait aider à atténuer l'amertume et les nausées provoquées par cette prime mirobolante.



LE MOINS QUE RIEN (cherchez bien, vous allez trouver....) : C'est faire le SAV de la DG en vantant les mérites d'un accord qui discrimine entre autres :

- les personnels en absence maladie que ce soit pour des raisons liées au covid ou non (proratisation de la prime en fonction des absences non payées par Pôle Emploi) alors même qu'ils constituent une des sources principales du financement de celle-ci (machiavel est parmi nous !!!)
- les personnels grévistes remettant en cause ainsi, en le punissant un droit constitutionnel.
- Le personnel à temps partiel (proratisation quotité de travail).

Cet accord constitue non seulement une atteinte au droit syndical mais aussi une attaque en règle contre les plus fragiles d'entre nous.

Partenaires oui, mais sociaux ça fait longtemps que certains l'ont oubliés.

LE PLUS QUE TOUT (c'est l'action de Force Ouvrière) :

En 2013, la CGT-FO campant sur ses principes, c'est-à-dire convaincue que son rôle est d'abord et uniquement de porter les revendications de ses adhérents (qui coïncide la quasi-totalité du temps avec celles de tous les salariés... normal, puisque nous sommes des salariés organisés), avait refusé de signer l'accord proposé par la Direction, sur la base là aussi de : « Quand on nous donne une prime, on la prend. Mais ce n'est pas notre revendication ».

En 2014, toujours convaincus de la justesse de notre positionnement, et déterminée à aboutir, la CGT-FO se retrouvait en position de signer un accord accordant 1,5 % d'augmentation générale à tous les agents et cadres de Pôle Emploi.

Comme en 2013, la Direction souhaite nous voir abandonner nos revendications salariales, et n'en doutons pas un seul instant, c'est là tout le sens de la signature qu'elle nous demande aujourd'hui.

Chers camarades et chers collègues, comme l'ont dit certains nul n'est besoin de la signature de FO pour que vous bénéficiiez de cette prime, on vous la donne prenez là, notre organisation quant à elle n'entend pas se soumettre au chantage de la DG.

La délégation nationale FO, attachée (c'est notre ADN) à la négociation collective et à l'ouverture utile à toutes négociations n'a pour autant pas fermé la porte, ouvrant même sur une possible signature de notre organisation sur cette prime, A CONDITION de s'engager à des travaux complets de type SEGUR sur 2021, pour Pôle Emploi, et au regard de la dégringolade des salaires depuis quelques années.

Refus total du DGARH qui a clairement dit qu'il refusait de s'engager à quoi que ce soit et a confirmé une nouvelle fois si besoin que la politique salariale développée par PE était bien une politique de prime et intéressement.

Force Ouvrière respectant les résolutions fédérales et confédérales sur la nécessaire augmentation générale des salaires et constatant une fois de plus la fin de non-recevoir que la Direction Générale oppose systématiquement à nos propositions, restera fidèle à ses convictions et conditionnera toute signature à la tenue de véritables négociations où la fin du blocage de nos rémunérations ne serait plus un sujet tabou.



Retrouvez nous sur : www.fo-pole-emploi-ara.fr

[Youtube](#)

Pour nous joindre : syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr